



ᑲᑎᑏᑦ ᑖᑖᑎᑦᓂᑦᓴᑦ ᑖᑎᑎᑦᑖᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

ᑖᑦᑖᑎᑎᑦ ᑖᑦᑎᑎᑎᑦ | Rapport annuel | Annual Report
2016 | 2017



Mapping by Makivik RRD, September 1995.

ᑲᑎᑕᑦ ᑦᑕᑎᑦᑕᑦᑕᑦ ᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑲᑎᑦᑕᑦᑕᑦ
P.O. Box 930
Kuujuaq QC J0M 1C0
ᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ: 819-964-2961, ext. 2287
ᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ: 819-964-0694
ᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ: keac-ccek@krg.ca

ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ:
Boreal Expressions (ᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ)

ᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ
ᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ (ᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ)
Boreal Expressions (ᑕᑦᑕᑦᑕᑦ)

ᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ / ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ:
Etsetera Design

ᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ: ᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ. ᑕᑦᑕᑦᑕᑦ U
©2017 ᑲᑎᑕᑦ ᑦᑕᑎᑦᑕᑦᑕᑦ ᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ
ᑲᑎᑦᑕᑦᑕᑦ

Comité consultatif de l'environnement Kativik
C. P. 930
Kuujuaq QC J0M 1C0
Téléphone : 819-964-2961, poste 2287
Télécopieur : 819-964-0694
Courriel : keac-ccek@krg.ca

Révision :
Expressions boréales (anglais)

Traduction :
Harriet Keleutak (Inuktitut)
Expressions boréales (français)

Graphisme/production :
Etsetera Design

Page couverture : Kuujuaq. ©Nancy Dea

©2017 Comité consultatif de l'environnement Kativik

Kativik Environmental Advisory Committee
P.O. Box 930
Kuujuaq QC J0M 1C0
Telephone: 819-964-2961, ext. 2287
Fax: 819-964-0694
Email: keac-ccek@krg.ca

Revision:
Boreal Expressions (English)

Translation:
Harriet Keleutak (Inuktitut)
Boreal Expressions (French)

Design / Production:
Etsetera Design

Cover page: Kuujuaq. ©Nancy Dea

©2017 Kativik Environmental Advisory Committee



100%



Λεπτομέρειες, 2016-2017

Μελέτες

Οι μελέτες που πραγματοποιήθηκαν από τον ΕΠΕΑΕΚ για την αξιολόγηση των παρεμβάσεων, πραγματοποιήθηκαν κατά τη διάρκεια των ετών 2016 και 2017. Τα αποτελέσματα των μελετών παρουσιάζονται στον παρακάτω πίνακα:

148-μελέτη μελέτη	149-μελέτη μελέτη	150-μελέτη μελέτη	151-μελέτη μελέτη
Περιγραφή			
16-11-2016	12-13-2016	13-14-2016	16-2017
Αποτελέσματα			
Δείγμα	Μελέτη	Δείγμα	Μελέτη
Αποτελέσματα			
Μελέτη: 2 Δείγμα: 3 Μελέτη: 2	Μελέτη: 2 Δείγμα: 3 Μελέτη: 2	Μελέτη: 2 Δείγμα: 3 Μελέτη: 2	Μελέτη: 1 Δείγμα: 3 Μελέτη: 2
Παρατηρήσεις			
N. Blanchette, MDDELCC H. Côté, UQAC P.-L. Dessureault, UQAC D. Gendron, MDDELCC A.-A. Labreque, MDDELCC V. St-Onge, MDDELCC	M.-C. Tremblay, ECCC	J. Carney, MUN	M.-J. Allard, UL L. Cummings, ECCC N. Dea, KRG V. Gilbert, KRG H. Komal, ECCC C. Lalonde, KRG

Οι μελέτες που πραγματοποιήθηκαν από τον ΕΠΕΑΕΚ για την αξιολόγηση των παρεμβάσεων, πραγματοποιήθηκαν κατά τη διάρκεια των ετών 2016 και 2017. Τα αποτελέσματα των μελετών παρουσιάζονται στον παρακάτω πίνακα:

Περιγραφή	
19-2016	11-2016
Αποτελέσματα	
Μελέτη: 1 Δείγμα: 3 Μελέτη: 2	Μελέτη: 2 Δείγμα: 3 Μελέτη: 1





Kuujuaq. ©Nancy Dea

Table des matières

Liste des sigles.....	29
Mot de la présidente.....	30
Mandat.....	32
Composition.....	33
Présidente.....	33
Vice-président.....	33
Membres nommés par l'Administration régionale Kativik.....	33
Membres nommés par le gouvernement du Québec.....	34
Membres nommés par le gouvernement du Canada.....	34
Personnel.....	35
Secrétaire exécutif.....	35
Analyste en environnement.....	35
Plan d'action quinquennal 2015-2020.....	36
Activités réalisées en 2016-2017.....	38
Réunions.....	38
Communications.....	39
Site Web.....	39
Chroniques dans <i>Makivik Magazine</i>	39
Demande de la Nation naskapie de Kawawachikamach.....	39
Secteurs d'activité.....	40
Évaluation environnementale au Nunavik.....	40
Révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ.....	40
Groupe de travail sur la participation du public – MDDELCC.....	40
Sensibilisation et information à l'égard des processus d'évaluation environnementale.....	40
Évaluation des impacts sociaux des projets de développement.....	41
Secrétariat de la CQEK.....	41
Frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.....	41
Loi sur la qualité de l'environnement.....	41
Révision du régime d'autorisation prévu dans la Loi sur la qualité de l'environnement.....	41
Processus environnementaux et réglementaires du gouvernement fédéral.....	42
Examen des processus environnementaux et réglementaires du gouvernement fédéral.....	42
Secteur minier.....	42
Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier.....	42
Projet minier ferrifère Hopes Advance – Oceanic Iron Ore Corporation.....	42
Réhabilitation du site de la mine Asbestos Hill – Société Asbestos Itée.....	42
Colloque sur le développement minier.....	43

Forum Environnement Raglan	43
Projet minier de la société Minéraux rares Quest Itée	43
Réhabilitation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik.....	43
Modifications apportées au Règlement sur les effluents des mines de métaux.....	43
Aménagement et occupation du territoire	44
Camps de pourvoirie abandonnés	44
Matières résiduelles et dangereuses.....	44
Gestion des matières dangereuses.....	44
Hydrocarbures.....	44
Gestion des matières résiduelles	44
Responsabilité élargie des producteurs.....	45
Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada.....	45
Gestion de l'eau	45
Changements climatiques.....	45
Parcs et aires protégées au Nunavik	46
États financiers	47
États financiers.....	48

Liste des sigles

AANC.....	Affaires autochtones et du Nord Canada
ARK	Administration régionale Kativik
ARTIN	Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik
CBJNQ.....	Convention de la Baie-James et du Nord québécois
CCEK.....	Comité consultatif de l'environnement Kativik
CQEK.....	Commission de la qualité de l'environnement Kativik
ECCC.....	Environnement et Changement climatique Canada
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN.....	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MUN	Memorial University of Newfoundland (Université Memorial de Terre-Neuve)
MPO.....	Ministère des Pêches et des Océans
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UL	Université Laval

Mot de la présidente

C'est avec fierté que j'ai assumé la présidence du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) pour l'année 2016-2017. Ce fut pour moi un privilège de conduire le CCEK dans la réalisation de son mandat de surveiller l'application et l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social établi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) pour le Nunavik.

L'année 2016-2017 a été sans contredit une période très active pour les gouvernements sur le plan de la révision de lois liées à l'environnement, ce qui s'est reflété dans les travaux du CCEK. Pour le gouvernement fédéral, c'est l'examen des processus environnementaux et réglementaires, dont la révision du processus d'évaluation environnementale prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012), qui a retenu l'attention et amené le CCEK à s'impliquer et à faire valoir ses positions et ses recommandations auprès de ce gouvernement. Le CCEK a en outre agi comme soutien technique et facilitateur pour le gouvernement fédéral lors de la tenue à Kuujuaq de la consultation sur l'examen des processus.

Du côté du gouvernement du Québec, la révision en profondeur de la Loi sur la qualité de l'environnement, qui introduit notamment une modernisation du régime d'autorisation environnementale et l'évaluation environnementale stratégique, a soulevé plusieurs commentaires au sein du CCEK, dont celui de faire bénéficier les communautés du Nunavik de certaines avancées proposées dans la révision de cette loi. Les positions du CCEK à ce sujet ont d'ailleurs été soutenues devant l'Assemblée nationale du Québec en novembre 2016, à partir du mémoire produit sur le projet de loi n° 102.

Alors que le CCEK a exprimé son intention de suivre de près la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement adoptée en mars 2017, les réflexions du CCEK ont aussi été dirigées vers une autre modernisation. En effet, encore cette année, le CCEK a poursuivi ses efforts pour faire valoir l'importance de moderniser les processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social applicables au Nunavik en vertu de la CBJNQ. Il s'agit d'un enjeu qui demeure au cœur des préoccupations du CCEK. Ainsi, au cours de l'année 2016-2017, les membres du CCEK se sont intéressés à l'évolution des travaux entrepris par les parties dans le but de réviser les annexes I et II du chapitre 23 de même que la participation du public.

En ce qui a trait aux changements climatiques, un sujet désormais incontournable pour une région nordique comme le Nunavik, le CCEK a été informé de l'initiative du gouvernement fédéral pour un Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, initiative dont serait issue une stratégie d'adaptation pour le nord. Il est à souligner que le CCEK a contribué de façon déterminante à l'atelier tenu en octobre 2016 à Kuujuaq afin d'amorcer le dialogue sur le sujet entre les différents ministères fédéraux concernés et les instances du Nunavik. Enfin, l'implication du CCEK à ce sujet en 2016-2017 s'est aussi traduite par une contribution dans la poursuite des travaux d'Ouranos relatifs à l'acquisition de connaissances sur les changements climatiques au Nunavik et au Nunatsiavut.

D'autres sujets ont encore retenu l'attention du CCEK au cours de l'année 2016-2017 en raison des préoccupations récurrentes qu'ils soulèvent pour les habitants du Nunavik. Il s'agit notamment de la réhabilitation de sites d'exploration minière abandonnés. À ce sujet, le CCEK s'est réjoui d'apprendre qu'un financement avait été obtenu pour poursuivre les activités de nettoyage des sites nécessitant des travaux de grande et de moyenne envergures. De même, d'autres nouvelles encourageantes ont été reçues concernant les camps de pourvoirie abandonnés et la réhabilitation du site minier Asbestos Hill. En effet, pour ces dossiers, des prises en charge sont amorcées en vue de corriger les situations de façon durable. Concernant la gestion des matières résiduelles au Nunavik, le CCEK a pu constater que les défis demeurent importants malgré les efforts déployés par l'Administration régionale Kativik (ARK) et la mobilisation de la population. C'est pourquoi le CCEK aura à s'impliquer davantage en vue d'améliorer la situation.

Fait également à souligner en 2016-2017, le CCEK est demeuré actif dans le développement de différents outils d'information et de promotion liés à la protection de l'environnement du Nunavik. Il a ainsi investi des ressources à la mise à jour de ses trois guides portant sur la gestion des matières dangereuses au Nunavik. Ces guides ont par la suite été largement distribués à l'ensemble des organismes concernés de la région. Par ailleurs, le travail du CCEK visant à mieux faire connaître et à diffuser auprès des Inuits les quatre processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik a franchi une étape importante et décisive. La version première du guide pratique produit à cette fin a été distribuée à des représentants régionaux pour commentaires, ce qui devrait donner lieu à la sortie prochaine de la version définitive du guide. C'est aussi à la suite d'un travail assidu et avec une grande fierté que le CCEK a mis en ligne en 2016 son nouveau site Web, entièrement renouvelé dans les trois langues parlées au Nunavik, l'inuktitut, l'anglais et le français.

Sur le plan des nominations des membres du CCEK, l'année 2016-2017 a été marquée par quelques changements. C'est avec regret que les membres ont appris le départ en tout début d'année de Joseph Annahatak, membre nommé par l'ARK depuis mai 2014. Il a cependant été remplacé dès mai 2016 par Laina Grey. D'autres changements ont été apportés du côté du gouvernement fédéral. Le CCEK s'est réjoui de l'arrivée d'Alexandre-Guy Côté, en remplacement de Claude Abel parti en janvier 2016, puis de celle de Caroline Girard en février 2017.

En terminant, je souhaite souligner que les travaux du CCEK pour l'année 2016-2017 se distinguent encore une fois par un remarquable travail d'équipe où la collaboration active de l'ensemble des membres et du personnel a porté fruits. Je tiens donc à remercier tous les membres et les employés du CCEK pour leur soutien constant, leur travail rigoureux et leur contribution substantielle à la protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik.



La présidente,
Julie Samson

Mandat



Le CCEK a été créé en vertu du chapitre 23 de la CBJNQ, laquelle a été signée en 1975 par les peuples inuits et cris, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, la Société d'énergie de la Baie James, la Société de développement de la Baie-James et Hydro-Québec. Le chapitre 23 de la CBJNQ porte sur l'environnement et le développement futur au nord du 55° parallèle.

Régi par la CBJNQ, la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) et la Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois (LC 1976-1979, c. 32), le CCEK est l'organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik auprès des gouvernements responsables. Il est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que de l'ARK et des villages nordiques.

Le CCEK a pour mandat de surveiller, par l'échange de points de vue, d'opinions et de renseignements, l'application et l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social mis en place conformément au chapitre 23 de la CBJNQ.

Ses fonctions principales sont :

- de conseiller les gouvernements et les autorités locales sur des questions d'importance touchant la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social et du régime d'utilisation des terres;
- d'étudier et de recommander des modifications aux lois, règlements, politiques, programmes et procédures administratives concernant l'environnement, le milieu social et l'utilisation des terres;
- d'étudier les mécanismes et les processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social, et de faire des recommandations.

Le CCEK peut aussi fournir une assistance technique aux villages nordiques et à l'ARK.

Toutes les décisions et les recommandations du CCEK sont communiquées aux gouvernements du Québec et du Canada ainsi qu'aux administrations régionale et locales concernées afin qu'ils les étudient et y donnent suite.

Composition

Le CCEK est un organisme tripartite composé de neuf membres nommés à parts égales par l'ARK, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada et remplacés en tout temps à la discrétion de la partie responsable de leur nomination. Chaque membre a une voix, sous réserve des énoncés à l'article 23.5.4 de la CBJNQ, lesquels déterminent le type de participation en fonction des questions de compétence exclusivement provinciale, de compétence exclusivement fédérale ou de compétence mixte. Chaque année, la présidence et la vice-présidence sont assumées à tour de rôle par des membres de différentes parties conformément à l'article 23.5.5 de la CBJNQ.

En 2016-2017, M^{me} Julie Samson, nommée par le gouvernement du Québec, a occupé la présidence et M. Jean-Yves Savaria, nommé par le gouvernement du Canada, a occupé la vice-présidence. En mai 2016, M^{me} Laina Grey a été nommée par l'ARK pour remplacer M^{me} Betsy Palliser et, en décembre 2016, M. Alexandre-Guy Côté a officiellement été nommé par le gouvernement du Canada après avoir remplacé temporairement M. Claude Abel pendant presque toute l'année. M^{me} Caroline Girard a été nommée par le gouvernement du Canada en février 2017 pour remplacer M^{me} Thessa Girard-Bourgoin.

Présidente



Julie Samson. Titulaire d'un baccalauréat en génie forestier et d'une maîtrise en écologie et pédologie forestières de l'Université Laval, M^{me} Samson est, depuis août 2011, coordonnatrice aux consultations autochtones pour la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Auparavant, elle a travaillé plusieurs années au Centre de recherche en biologie forestière de l'Université Laval, à titre de professionnelle de recherche, puis de 2002 à 2011 au Secteur Forêt du ministère des Ressources naturelles, à diverses fonctions principalement liées aux affaires autochtones. Elle a été nommée membre du CCEK en mars 2013 par le gouvernement du Québec.

Vice-président



Jean-Yves Savaria. Biologiste de formation, M. Savaria est titulaire d'une maîtrise en océanographie de l'Université du Québec à Rimouski. Il compte une vingtaine d'années d'expérience en gestion des ressources aquatiques. À compter de 2002, il a occupé divers postes au ministère des Pêches et des Océans (MPO) concernant notamment le rétablissement d'espèces aquatiques en péril, les zones de protection marine ainsi que la conservation et la protection de l'habitat du poisson. Depuis 2009, il est gestionnaire de division au sein du Programme de protection des pêches, dont le mandat est d'assurer la durabilité et la productivité des pêches. M. Savaria a été nommé membre du CCEK en novembre 2015 par le gouvernement du Canada.

Membres nommés par l'Administration régionale Kativik



Michael Barrett. Directeur associé du Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs de l'ARK, M. Barrett joue depuis 35 ans un rôle actif au Nunavik. Il compte parmi ses réalisations la mise en œuvre du Programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, la mise en œuvre de dispositions de la CBJNQ relatives à l'environnement ainsi que la réalisation de divers programmes de protection de l'environnement. Titulaire d'un baccalauréat avec honneur en anthropologie, M. Barrett a été membre du CCEK de sa création jusqu'à 1990, puis de 1999 à aujourd'hui. Il réside à Kuujjuaq.



Joseph Annahatak. M. Annahatak a été maire de la communauté inuite de Kangirsuk de 1999 à 2009. Il a aussi été membre de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) de 2003 à 2009 et membre du Comité administratif de l'ARK de 2001 à 2009. M. Annahatak a occupé le poste de vice-président de l'ARK de 2009 à 2012. Il est présentement secrétaire-trésorier du village nordique de Kangirsuk et passe son précieux temps libre à ses lieux de pêche préférés. Il a démissionné du CCEK en avril 2016.



Laina Grey. M^{me} Grey est originaire de Kangirsuk. Elle a travaillé pendant six ans au bureau principal de l'ARK à Kuujuaq, d'abord à titre de technicienne administrative, puis, après un programme de formation en gestion de quatre ans, à titre de directrice adjointe du Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs de l'organisme. M^{me} Grey vit présentement à Montréal et, depuis 2014, travaille pour la Société Makivik en tant que coordonnatrice au Bureau du président. Elle a été nommée pour siéger au CCEK en mai 2016.

Membres nommés par le gouvernement du Québec



Paule Halley. Docteure en droit, avocate et professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval, M^{me} Halley est également titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement. Elle est membre du CCEK depuis 1999.



Sylvie Létourneau. Biologiste de formation, M^{me} Létourneau détient un certificat en coopération internationale ainsi qu'une maîtrise en sciences de l'environnement. Elle possède plusieurs expériences de travail au Canada et à l'étranger. Elle a travaillé pendant plusieurs années pour le MDDELCC où elle occupe maintenant un poste au sein de la Direction de l'expertise en biodiversité. Elle a été nommée membre du CCEK en 2006.

Membres nommés par le gouvernement du Canada



Alexandre-Guy Côté. M. Côté est titulaire d'un diplôme de l'Université de Montréal en science politique et en journalisme. Depuis 2006, il travaille en tant que conseiller en affaires autochtones à la Direction générale régionale : Atlantique et Québec d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Dans le cadre de son travail, M. Côté participe activement à la mise en œuvre de divers aspects liés à l'environnement des traités conclus avec les Cris, les Inuits et les Naskapis du Nord québécois. Il a officiellement été nommé membre du CCEK en décembre 2016.



Caroline Girard. Titulaire d'un diplôme de l'Université d'Ottawa en science économique et science politique, M^{me} Girard a travaillé pendant un certain nombre d'années au MPO dans la gestion des programmes autochtones et la mise en œuvre de traités. À Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), M^{me} Girard est chargée de la mise en œuvre de traités, incluant la CBJNQ, l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik (ARTIN) et l'Accord sur les revendications territoriales concernant la région marine d'Eeyou. Elle a été nommée temporairement membre du CCEK en 2014-2015, puis officiellement en février 2017.

Personnel

Secrétaire exécutif

Le secrétaire exécutif est le principal employé du CCEK. Il veille à la gestion du secrétariat situé à Kuujuaq. Il est responsable du registre des décisions et des documents officiels du CCEK; de la préparation des réunions et de leur suivi; de la rédaction de la correspondance officielle, des mémoires, des avis, du rapport annuel et des procès-verbaux des réunions; de la comptabilité quotidienne; de la vigie des politiques gouvernementales et des dispositions législatives ou réglementaires qui relèvent du mandat du CCEK; de l'assistance technique au président et aux membres dans la réalisation des tâches qui leur incombent; du maintien des relations étroites ainsi que de l'échange d'information pertinente pour des dossiers conjoints entre les membres du CCEK et divers intervenants régionaux, provinciaux et fédéraux. En se tenant informé des événements touchant l'environnement et le milieu social et en maintenant des contacts étroits avec les résidents de la région, le secrétaire exécutif permet au CCEK de jouer un plus grand rôle dans les divers dossiers régionaux et favorise la représentation de ce dernier lors des réunions, des ateliers et des conférences qui ont lieu au Nunavik.

En 2016-2017, le poste a été occupé par :



Benjamin Patenaude. Titulaire d'un baccalauréat de l'Université McGill ainsi que d'une maîtrise en anthropologie de l'Université de Montréal, M. Patenaude a travaillé comme consultant pour l'Institut culturel Avataq et Parcs Nunavik avant de rejoindre le CCEK en mars 2013.

Analyste en environnement

En tant qu'employé du CCEK, l'analyste en environnement est chargé d'étudier les dossiers prioritaires du CCEK dans le domaine de l'environnement. L'analyste examine les politiques, les dispositions législatives ou réglementaires ainsi que la mise en œuvre de mesures environnementales ayant des répercussions au Nunavik. Il contribue au développement des relations étroites entre les membres du CCEK et divers intervenants régionaux, provinciaux et fédéraux. Il participe aux réunions, aux ateliers et aux conférences pertinentes au mandat du CCEK. Il fournit également de l'assistance technique au président, aux membres et au secrétaire exécutif dans la réalisation des tâches qui leur incombent.

En 2016-2017, le poste a été occupé par :



Stéphanie Benoit. Titulaire d'un baccalauréat en sciences avec spécialisation en économique et d'une maîtrise en études françaises de l'Université de Sherbrooke, M^{me} Benoit a travaillé comme professeure au Cégep de Sherbrooke avant de travailler pour le CCEK à titre de secrétaire exécutive de septembre 2009 à mars 2013. Elle a travaillé comme analyste en environnement à temps partiel du CCEK en 2013 et en 2016.



Nancy Dea. Titulaire d'un baccalauréat en sciences avec spécialisation en études environnementales, M^{me} Dea a occupé le poste de secrétaire exécutive du CCEK d'octobre 2005 à janvier 2009 et aussi de juillet à décembre 2011. Elle travaille comme analyste en environnement à temps partiel du CCEK depuis 2012.

Plan d'action quinquennal 2015-2020

Le plan d'action quinquennal du CCEK vise à établir des orientations et des objectifs à court et à moyen termes pour la réalisation du mandat que les signataires de la CBJNQ lui ont confié. En ciblant des actions qui répondent aux enjeux prioritaires en matière de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik, le CCEK veille à ce que soient respectés les intentions et les engagements des parties à la CBJNQ. Par son plan d'action quinquennal, le CCEK entend aussi poursuivre, selon les exigences du contexte politique donné et les ressources dont il dispose, les actions qui témoignent de ses préoccupations liées notamment au développement durable, au maintien de la biodiversité, aux changements climatiques et à la qualité de vie des résidents du Nunavik.

Orientations	Objectifs	Actions
I – Le CCEK accorde une importance de premier plan aux questions environnementales et sociales spécifiques aux évaluations environnementales, au développement minier et à la gestion des matières résiduelles au Nunavik. Sans s'y restreindre, il agit au regard de ces questions selon une approche globale, préventive et proactive.	1) Favoriser la transparence et la bonification des processus d'évaluation environnementale et d'examen applicables au Nunavik, soit les processus qui ont trait aux répercussions sur l'environnement et le milieu social du chapitre 23 de la CBJNQ, celui de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et celui de l'ARTIN.	– Promouvoir et soutenir l'amélioration de la participation des Inuits aux processus d'évaluation environnementale, dont ceux du chapitre 23 de la CBJNQ.
		– Contribuer aux démarches visant la révision appropriée des annexes I et II du chapitre 23 de la CBJNQ.
		– Examiner les chevauchements des processus d'évaluation environnementale et d'examen applicables au Nunavik et identifier les solutions permettant d'en atténuer les conséquences négatives sur les Inuits.
		– Promouvoir, auprès des instances visées, la considération adéquate des enjeux sociaux dans les processus d'évaluation environnementale et d'examen applicables au Nunavik.
		– Mener, auprès des groupes concernés, des campagnes de sensibilisation sur les processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik.
	2) Surveiller et intervenir de façon pertinente et efficace dans les dossiers de développement minier du Nunavik afin que les droits des Inuits et des Naskapis soient respectés et que la protection de l'environnement et du milieu social soit assurée de façon durable.	– Contribuer à la clarification des règles entourant l'exploration minière au Nunavik afin d'en minimiser les impacts sur l'environnement et le milieu social.
		– Documenter les impacts du développement minier au Nunavik et produire, au besoin, des avis ou des recommandations aux parties.
		– Participer à l'élaboration d'outils pour mieux informer les Inuits des activités minières sur le territoire.
	3) Soutenir les instances locales et régionales dans le dossier de la gestion des matières résiduelles et des matières résiduelles dangereuses.	– Soutenir et promouvoir la réalisation de projets environnementaux issus du <i>Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik</i> .
– Intervenir de manière efficace auprès des autorités responsables afin d'assurer l'application des lois et des règlements.		

<p>II - Le CCEK considère l'application des régimes prévus à la CBJNQ de manière large et inclusive, ce qui l'amène à traiter avec vigilance les sujets sensibles pour la population du Nunavik, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement et l'occupation du territoire; - les changements climatiques; - l'eau potable; - la biodiversité; - les parcs et les aires protégées. 	<p>1) Porter une attention soutenue aux principaux enjeux susceptibles d'affecter la qualité de vie des habitants du Nunavik, dans les communautés et sur le territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au suivi de l'avancement des activités relativement à ces enjeux. - Inviter aux réunions du CCEK des spécialistes et des représentants des instances locales et régionales du Nunavik, de même que des gouvernements.
	<p>2) Favoriser une meilleure prise en compte des besoins de la population du Nunavik en matière environnementale et sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins prioritaires des instances administratives locales et régionales. - Soutenir la réalisation dans la région de projets environnementaux particuliers et collaborer avec d'autres organismes à cet effet.
<p>III - Le CCEK exerce son mandat tout en privilégiant la collaboration afin de renforcer son réseau de communication, améliorer sa visibilité et accroître son influence.</p>	<p>1) Identifier et consolider les moyens pour mieux faire connaître le CCEK et son mandat auprès des habitants du nord, des instances administratives locales et régionales du Nunavik ainsi que des instances gouvernementales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la présence du CCEK et favoriser sa participation aux événements portant sur les enjeux environnementaux et sociaux au Nunavik.
	<p>2) Renforcer le partage de renseignements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux identifier les partenaires reliés aux questions prioritaires et développer les relations professionnelles afférentes.
		<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les instances administratives locales et régionales du Nunavik pour que des informations adéquates et bien adaptées soient véhiculées auprès de la population. - Souligner les réalisations locales bénéfiques pour l'environnement et ainsi encourager les organismes publics et privés ainsi que les particuliers à se soucier de la qualité de l'environnement au Nunavik.

Activités réalisées en 2016-2017

Réunions

Conformément à la CBJNQ, le CCEK doit tenir au moins quatre réunions annuellement. Entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, les quatre réunions ont eu lieu aux dates et aux endroits indiqués dans le tableau suivant :

148 ^e réunion	149 ^e réunion	150 ^e réunion	151 ^e réunion
Dates			
16 juin et 11 juillet 2016	12 et 13 octobre 2016	13 et 14 décembre 2016	16 mars 2017
Lieux			
Québec	Quaqtaq	Québec	Kuuujuaq
Parties et présence des membres			
ARK : 2 Québec : 3 Canada : 2	ARK : 2 Québec : 3 Canada : 2	ARK : 2 Québec : 3 Canada : 2	ARK : 1 Québec : 3 Canada : 2
Invités			
N. Blanchette, MDDELCC H. Côté, UQAC P.-L. Dessureault, UQAC D. Gendron, MDDELCC A.-A. Labrecque, MDDELCC V. St-Onge, MDDELCC	M.-C. Tremblay, ECCC	J. Carney, MUN	M.-J. Allard, UL L. Cummings, ECCC N. Dea, ARK V. Gilbert, ARK H. Komal, ECCC C. Lalonde, ARK

En plus de ces réunions, deux conférences téléphoniques ont eu lieu aux dates suivantes :

Dates	
19 avril 2016	11 juillet 2016
Parties et présence des membres	
ARK : 1 Québec : 3 Canada : 2	ARK : 2 Québec : 3 Canada : 1

Communications

Site Web

En 2016, le CCEK a lancé son nouveau site Web au www.keac-ccek.ca dans les trois langues parlées dans la région (anglais, français et inuktitut). L'interface du nouveau site est plus conviviale et facilite l'accès aux divers documents publiés par le CCEK, dont les rapports annuels, les procès-verbaux des réunions ainsi que les mémoires et les avis. De plus, des renseignements à l'égard des processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik y sont disponibles.



Chroniques dans *Makivik Magazine*

En 2016-2017, le CCEK a poursuivi la production de ses chroniques environnementales dans la rubrique « Coin vert » de *Makivik Magazine* afin de sensibiliser davantage la population du Nunavik aux diverses questions et initiatives environnementales ainsi qu'aux bonnes pratiques en la matière. Les articles publiés cette année ont porté sur la gestion des matières résiduelles dangereuses et la prévention des déversements, la collecte d'appareils électroniques hors d'usage au Nunavik, l'atelier sur les changements climatiques à Kuujuaq et le projet pilote de traitement et de recyclage des véhicules et des électroménagers hors d'usage.

Demande de la Nation naskapie de Kawawachikamach

En février 2017, un représentant de la Nation naskapie de Kawawachikamach a contacté le CCEK pour s'informer s'il était possible pour les Naskapis de participer davantage aux activités du CCEK. Une réunion avec des membres de la Nation naskapie pour discuter de cette question devrait avoir lieu en 2017.

Secteurs d'activité

Évaluation environnementale au Nunavik

Révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ

En 2009, le CCEK avait entamé une démarche en vue de promouvoir auprès des parties (Société Makivik, administrateurs provincial et fédéral) la révision du chapitre 23 de la CBJNQ qui prévoit deux processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social applicables au Nunavik. Les annexes de ce chapitre déterminent les projets qui sont automatiquement soumis au processus et ceux qui en sont soustraits. Le CCEK avait alors transmis aux parties son avis sur le renforcement du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Cet avis formule trois recommandations principales : 1) mettre à jour le contenu des annexes I et II; 2) réviser le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social afin de renforcer le droit des Inuits et du public d'y participer et de rendre son application plus prévisible et transparente; et 3) réviser le régime pour y introduire un processus d'évaluation environnementale stratégique.

En 2016-2017, le CCEK a continué d'assurer le suivi de ses recommandations. Il a notamment réitéré que la révision des annexes représente un enjeu important pour le Nunavik. La CBJNQ prévoit en effet un mécanisme périodique de mise à jour et de modification des annexes moyennant le consentement mutuel des parties (articles 23.3.12 et 23.3.13). La Loi sur la qualité de l'environnement, qui reprend les dispositions du chapitre 23 de la CBJNQ, prévoit aussi la révision des annexes (article 153). Le CCEK croit que la révision des annexes I et II devrait être une priorité pour toutes les parties concernées.

Groupe de travail sur la participation du public – MDDELCC

L'amélioration de la participation du public, la transparence et l'accès à l'information constituent des priorités pour le CCEK tel qu'il l'a exprimé en 2009 dans son avis sur le renforcement du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik. En 2010, l'administrateur provincial a créé un groupe de travail composé de membres du CCEK, ainsi que de représentants de l'ARK, de la CQEK et du MDDELCC. Pour le CCEK, il est important que les pistes d'action définies en 2012 par le groupe de travail en vue de moderniser les façons de faire soient mises en œuvre rapidement. Lors d'une réunion du groupe de travail tenue en juin 2015, les membres du CCEK ont émis des recommandations. Depuis, aucun suivi des recommandations du CCEK n'a été effectué puisque, en raison de changements dans sa composition, le groupe de travail n'a pas tenu de réunion en 2016. Le CCEK souhaite que soit réactivé le groupe de travail du MDDELCC afin de poursuivre le processus de modernisation des mécanismes d'information du public et de consultation déjà amorcé.

Sensibilisation et information à l'égard des processus d'évaluation environnementale

Afin d'accroître la compréhension des résidents et des représentants du Nunavik à l'égard des processus d'évaluation environnementale applicables dans la région et de favoriser leur participation aux consultations publiques, le CCEK, en collaboration avec une firme d'experts-conseils spécialisée dans le domaine, a donné en février 2014 une formation portant sur les processus, l'évaluation des impacts et la participation des Inuits.

À la suite de cet exercice, le CCEK a entrepris la rédaction d'un guide pratique décrivant de manière simplifiée et accessible les quatre processus d'évaluation environnementale applicables aux projets de développement réalisés au Nunavik. En 2016-2017, une version préliminaire du guide a été distribuée à des représentants régionaux afin d'obtenir leurs commentaires. Le CCEK prévoit achever le guide au cours de la prochaine année et souhaite qu'il soit utilisé comme document de référence.

Évaluation des impacts sociaux des projets de développement

En 2016-2017, le CCEK a poursuivi sa réflexion sur l'analyse des impacts sociaux des projets de développement soumis aux différents processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik. L'objectif est de mieux connaître le traitement des impacts sociaux des projets de développement dans les différents processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik et de trouver des façons d'améliorer cet aspect. Un sous-comité a été mis sur pied pour examiner cette question de plus près.

Secrétariat de la CQEK

En juillet 2015, le CCEK a transmis une lettre au MDDELCC pour souligner l'importance de préserver le caractère indépendant des organismes créés en vertu du chapitre 23 de la CBJNQ, car cela contribue au renforcement de l'ensemble du processus d'évaluation environnementale. Selon le CCEK, il est notamment important que le secrétariat de la CQEK demeure au Nunavik afin d'en maintenir l'accès et de faciliter les communications avec les résidents du Nunavik et les organismes locaux et régionaux. De plus, en étant situé au Nunavik, le secrétariat de la CQEK peut fournir le soutien nécessaire à ses membres lors du processus d'examen des projets. En octobre 2015, le secrétariat de la CQEK a temporairement été déménagé dans les bureaux du MDDELCC à Québec. À la 151^e réunion, le CCEK a été informé que des discussions étaient en cours en vue du retour du bureau du secrétariat de la CQEK au Nunavik.

Frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

À la 149^e réunion, le CCEK a examiné le projet d'arrêté ministériel visant à réviser les frais exigibles pour l'obtention des autorisations prévues aux chapitres I et II de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le projet d'arrêté ministériel introduit notamment des frais exigibles pour les projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Il prévoit des frais pour le dépôt d'une proposition de projet, le dépôt d'une étude d'impact et la tenue de consultations publiques. Il prévoit également des frais exigibles pour l'examen d'un projet de zone grise et la modification de certificats d'autorisation. Le CCEK a remarqué que les recommandations contenues dans sa lettre de 2012 à ce sujet n'avaient été que partiellement prises en considération par le MDDELCC.

Loi sur la qualité de l'environnement

Révision du régime d'autorisation prévu dans la Loi sur la qualité de l'environnement

En juin 2016, le ministre du MDDELCC a présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 102 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert. Le projet de loi vise à moderniser plusieurs éléments de la Loi sur la qualité de l'environnement et donne suite au Livre vert de 2015 du MDDELCC pour lequel le CCEK avait présenté un mémoire en septembre de la même année. Les membres ont présenté un mémoire sur le projet de loi à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale en novembre 2016. Dans son mémoire, le CCEK fait valoir l'importance d'assurer une bonne coordination entre les dispositions de la CBJNQ (chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement) applicables au Nunavik et les modifications proposées à la Loi. Les commentaires et les recommandations présentés dans le mémoire portent notamment sur la terminologie, les dispositions interprétatives, les régimes d'autorisation, l'évaluation environnementale stratégique, le principe de la participation du public, l'accès à l'information et le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État. Le projet de loi n° 102 a été adopté en mars 2017. La modernisation du régime d'évaluation environnementale et d'autorisation prévu à la Loi sur la qualité de l'environnement est un exercice continu. Le CCEK a l'intention de le suivre de près et de contribuer à son évolution.

Processus environnementaux et réglementaires du gouvernement fédéral

Examen des processus environnementaux et réglementaires du gouvernement fédéral

À la 149^e réunion, le CCEK a été informé de l'examen des processus environnementaux et réglementaires entrepris par le gouvernement fédéral. Cet examen inclut notamment la révision du processus d'évaluation environnementale prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) de même qu'une révision de la Loi sur les pêches, sujets sur lesquels le CCEK a été invité à fournir des avis. En octobre 2016, un atelier portant sur l'examen des processus a eu lieu à Kuujuaq, sous la présidence de la Société Makivik et avec la participation du CCEK afin d'engager des discussions entre les représentants régionaux et ceux du gouvernement fédéral. En décembre 2016, le CCEK a transmis au gouvernement fédéral son avis de 2011 intitulé *Avis du CCEK concernant la révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* ainsi que celui de 2002 intitulé *Avis et recommandations du CCEK sur la double procédure fédérale d'évaluation environnementale appliquée au Nunavik*, considérant que ces avis demeuraient pertinents. Par ailleurs, le CCEK a produit un avis dans le cadre de la révision de la Loi sur les pêches, avis qui a été transmis au gouvernement fédéral en février 2017.

Secteur minier

Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier

À la 151^e réunion, le CCEK a été informé que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) rédigeait une nouvelle version de sa Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier. Les membres ont discuté des prochaines initiatives à prendre à l'égard de ce dossier.

Projet minier ferrifère Hopes Advance – Oceanic Iron Ore Corporation

En février 2015, le CCEK a transmis une lettre à l'administrateur provincial de la CBJNQ pour lui réitérer ses préoccupations concernant les incohérences dans l'application de trois processus d'évaluation environnementale au projet minier ferrifère Hopes Advance ainsi que la confusion que cela entraîne dans la communauté d'Aupaluk. Dans sa lettre, le CCEK a sollicité l'opinion de l'administrateur provincial concernant la possibilité de déclencher le mécanisme de substitution et d'équivalence prévu dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012). De plus, le CCEK a demandé des renseignements concernant la période de validité de la directive provinciale applicable à l'étude d'impacts du projet et souligné l'importance de tenir la communauté d'Aupaluk clairement informée des intentions du promoteur à l'égard du projet.

Dans sa réponse datée de juillet 2016, l'administrateur provincial a mentionné qu'il est difficile de substituer le processus d'examen prévu au chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement à celui prévu dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) en raison des différences qu'il y a entre les processus. Il a aussi reconnu que la directive provinciale était expirée et qu'il avait communiqué avec le promoteur afin de connaître son intention de poursuivre ou non le projet. Enfin, il a ajouté qu'il était conscient des conséquences que cela pourrait avoir sur la communauté d'Aupaluk.

Réhabilitation du site de la mine Asbestos Hill – Société Asbestos Itée

La mine Asbestos Hill, qui appartient à Société Asbestos Itée, a été exploitée de 1972 à 1984. Malgré les travaux de réhabilitation qui y ont été réalisés dans le passé, les communautés du Nunavik sont toujours préoccupées par le niveau de contamination dans les environs du site minier. Dans un tel contexte, le CCEK a présenté au MDDELCC une demande officielle de renseignements en mai 2016 concernant le site et son état actuel. Dans une réponse reçue en septembre 2016, le CCEK a été informé que, selon une inspection du site réalisée en juillet 2016, l'érosion continue d'exposer les résidus miniers et les matières résiduelles enfouis au site, ce qui représente une menace pour le milieu environnant. En se fondant sur ces constatations, le MDDELCC a transmis une lettre de non-conformité au propriétaire,

soit la Société Asbestos Itée. Le MDDELCC a également indiqué qu'il collabore avec le MERN afin de définir une méthodologie pour régler la situation et évaluer les responsabilités des parties concernées.

À la 150^e réunion du CCEK, une candidate à la maîtrise de l'Université Memorial de Terre-Neuve (MUN) a fait une présentation sur son projet de recherche qui retrace l'historique de la mine Asbestos Hill. Pour ce faire, elle a consigné et analysé les expériences passées et présentes d'Inuits de Salluit et de Kangiqsujuaq en lien avec la mine et les séquelles qu'elle a laissées.

Colloque sur le développement minier

Le secrétaire exécutif a assisté à l'édition 2016 du colloque sur le développement minier qui a eu lieu à Kuujuaq en avril. Le colloque avait pour but de rassembler des représentants du gouvernement, de l'industrie minière, des organismes et entreprises de la région ainsi que des résidents du Nunavik afin de favoriser un dialogue ouvert sur le développement minier dans la région. Par ailleurs, un résumé des projets miniers actifs au Nunavik a été présenté aux membres à la 150^e réunion du CCEK, et les membres ont discuté de l'état d'avancement de chaque projet.

Forum Environnement Raglan

Le secrétaire exécutif a assisté au Forum Environnement Raglan qui a eu lieu à Kangiqsujuaq en mars 2016. Le Forum avait pour but de donner l'occasion aux représentants de Glencore, aux organismes régionaux et aux résidents de s'exprimer et de discuter des préoccupations environnementales concernant les activités qui se déroulent à la mine Raglan.

Projet minier de la Quest Rare Minerals Ltd.

À la 149^e réunion, le CCEK a été informé que l'administrateur provincial avait récemment publié une directive pour le projet minier concernant les terres rares de la société Quest Rare Minerals Ltd. situé près du lac Brisson à la frontière du Québec et du Labrador. Comme la mine pourrait avoir des impacts sur les communautés autochtones des environs, la CCEK a accepté de rencontrer des représentants de la Nation naskapie de Kawawachikamach afin de discuter de leur participation au processus de consultation à l'égard de ce projet. Le CCEK appuie cette initiative.

Réhabilitation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik

En 2016-2017, le CCEK a continué de suivre la progression du projet de réhabilitation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik. Selon la mise à jour faite par la coordonnatrice du projet de l'ARK, 16 des 18 sites nécessitant des travaux de grande envergure et 25 des 27 sites nécessitant des travaux de moyenne envergure ont été nettoyés depuis le début du projet en 2005. Un deuxième avenant à l'entente de financement conclue entre l'ARK, la Société Makivik, le Fonds Restor-Action Nunavik et le MERN a été signé en mars 2016. Il permet aux activités de nettoyage de se poursuivre jusqu'en 2019 sur les derniers sites nécessitant des travaux de grande et de moyenne envergures et possiblement sur ceux nécessitant des travaux de faible envergure.

Modifications apportées au Règlement sur les effluents des mines de métaux

À la 151^e réunion, une présentation sur les modifications que le gouvernement fédéral propose d'apporter au Règlement sur les effluents des mines de métaux qui découle de la Loi sur les pêches a eu lieu. Les principaux éléments du Règlement incluent le contrôle des concentrations des effluents de mines rejetés dans les cours d'eau, le suivi des effets sur l'environnement et le processus d'approbation du rejet des effluents de mines. Les modifications proposées portent aussi sur le rejet des effluents de mines de charbon et de diamants.

Aménagement et occupation du territoire

Camps de pourvoirie abandonnés

En octobre 2016, le CCEK a reçu une lettre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant les initiatives qu'il avait prises afin d'élaborer une série de mesures durables pour la gestion des camps de pourvoirie actifs et abandonnés dans le Nord-du-Québec ainsi que son intention de mettre à jour son inventaire des camps abandonnés dans la région.

Matières résiduelles et dangereuses

Gestion des matières dangereuses

En 2016-2017, le CCEK a mis à jour les trois guides publiés en 2008 sur la gestion des matières dangereuses au Nunavik. Les nouvelles versions des guides, qui ont été distribuées à divers organismes du Nunavik et aux 14 municipalités, fournissent des renseignements généraux et techniques sur les caractéristiques, la manutention, l'entreposage et la gestion adéquate des matières dangereuses. Ces nouvelles versions des guides traitent aussi des méthodes d'intervention en cas de déversement et de réhabilitation des sites contaminés.

Hydrocarbures

À la 151^e réunion, un survol de la réglementation actuelle concernant la manipulation et l'entreposage des hydrocarbures au Nunavik a été présenté aux membres. Comme le sujet pourrait avoir des impacts considérables dans la région, les membres souhaitent effectuer ultérieurement un examen plus minutieux de cette réglementation.

Gestion des matières résiduelles

Depuis 2010, le CCEK fait le suivi de l'avancement des travaux liés à l'élaboration par l'ARK du *Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik* et de sa mise en œuvre. Les membres continuent de recevoir des mises à jour sur les projets pilotes en cours ou sur ceux qui seront réalisés par diverses méthodes de traitement des matières résiduelles adaptées aux réalités du Nunavik. Les discussions à propos de la participation possible du CCEK dans certains de ces projets pilotes se poursuivent.

À la 148^e réunion, une représentante du MDDLECC a rappelé aux membres la politique du MDDELCC concernant le traitement des matières résiduelles, son application dans le Nord-du-Québec et le plan de gestion élaboré. Il y a également eu une autre présentation par l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), sur le programme de gestion des matières résiduelles adapté au milieu nordique découlant du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. En 2014, l'UQAC avait publié un document décrivant la gestion des matières résiduelles dans le Nord-du-Québec. En septembre 2016, dans le cadre d'un mandat de recherche sur l'acquisition de connaissances au sujet de la gestion des matières résiduelles en milieu nordique, une équipe de chercheurs de l'université a visité les lieux où sont traitées les matières résiduelles dans les communautés de Kuujuaq et d'Aupaluk. En effectuant de telles visites dans la région et en rencontrant des représentants d'organismes nordiques, incluant l'ARK et le CCEK, l'UQAC vise à formuler des recommandations sur l'amélioration de la gestion des matières résiduelles dans les communautés nordiques.

À la 151^e réunion, l'ARK a exprimé ses préoccupations à l'égard de la réglementation québécoise qui limite parfois la possibilité d'acquiescer les fonds requis pour améliorer les méthodes de gestion des matières résiduelles dans la région, notamment en ce qui concerne l'incinération des déchets à ciel ouvert ou l'utilisation optimale des lieux d'enfouissement des matières résiduelles. Afin de mieux comprendre la situation, le CCEK entreprendra un examen de la réglementation provinciale et fédérale concernant la gestion des matières résiduelles dans les régions nordiques.

Responsabilité élargie des producteurs

En 2016-2017, le CCEK a reçu des mises à jour sur les projets pilotes de collecte de matières résiduelles réalisés à Kangirsuk, à Kangiqsujaq, à Salluit, à Inukjuak et à Kuujuaapik à l'automne 2016. Les matières résiduelles récupérées comprenaient des appareils électroniques, de la peinture, des piles et des batteries, des tubes fluorescents et des lampes fluocompactes ainsi que des huiles, de l'antigel, des solvants et des filtres à huile usagés. Un technicien spécialisé et la spécialiste en environnement de l'ARK ont offert du soutien et de la formation aux représentants des communautés. À la 149^e réunion, les membres ont été informés qu'un partenariat avait été établi entre la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec et l'Association des producteurs responsables afin de construire et de gérer des lieux de collecte des matières recyclables couvertes par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.

Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada

Afin d'entamer une troisième et dernière phase de restauration des sites de la ligne Mid-Canada, un réseau de stations radars Doppler et d'approvisionnement qui s'étendait à travers le Canada le long du 55^e parallèle, le CCEK avait transmis aux administrateurs fédéral et provincial de la CBJNQ en 2012 un avis comportant un résumé du projet de nettoyage ainsi que plusieurs recommandations relatives à la phase suivante. En 2016-2017, le CCEK a poursuivi ses démarches auprès du MDDELCC, de l'ARK, de l'administrateur fédéral ainsi que du ministère de la Défense nationale dans le but de favoriser la conclusion d'une entente entre ces parties pour la réhabilitation complète des sites. Dans ce dossier, la protection de l'environnement et l'amélioration de la sécurité des utilisateurs du territoire demeurent des préoccupations pour le CCEK.

À la 148^e réunion, une description générale de la caractérisation du site de détection radar de la pointe Louis XIV, situé au sud du 55^e parallèle, a été faite au CCEK. À la 150^e réunion, le CCEK a obtenu des renseignements sur d'autres études de caractérisation réalisées en octobre 2016.

Gestion de l'eau

En avril 2016, l'analyste en environnement a assisté à une consultation préliminaire sur la Stratégie québécoise de l'eau 2016-2030. La Stratégie 2016-2030 constitue une étape importante de la politique de gestion de l'eau du gouvernement du Québec. Elle tient compte des impacts des changements climatiques et des plans d'utilisation des terres en vigueur tout en faisant la promotion de la transparence et de la mise en commun de l'information pour la préservation des systèmes aquatiques. Une présentation à ce sujet a été faite à la 148^e réunion par deux représentantes de la Direction générale des politiques de l'eau du MDDELCC. Après la présentation, il a été conclu que le CCEK continuerait de suivre l'évolution de ce dossier, car la Stratégie 2016-2030 pourrait servir à élaborer des procédures concernant la gestion de l'eau potable dans les communautés du Nunavik.

Changements climatiques

À la 149^e réunion, le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques et le calendrier proposé pour sa mise en œuvre ont fait l'objet d'une présentation par un représentant de Environnement Canada. Une série d'ateliers ont eu lieu à l'échelle nationale afin d'établir un dialogue avec le public, incluant les communautés autochtones, pour élaborer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et développer des énergies alternatives et des infrastructures vertes. En octobre 2016, le CCEK, en collaboration avec AANC, la Société Makivik, l'ARK, le consortium de recherche du Québec Ouranos, ECCC et Santé Canada, a organisé un tel atelier à Kuujuaq. Des groupes de travail composés de divers représentants ministériels se sont également rencontrés pour discuter de ces questions. Un rapport sur les résultats des ateliers et des réunions des groupes de travail sera disponible en octobre 2017. Par ailleurs, le CCEK a accepté une proposition d'AANC de contribuer à une mise à jour des connaissances sur les problèmes liés aux changements climatiques dans les régions du Nunavik et du Nunatsiavut.

Parcs et aires protégées au Nunavik

En 2016-2017, le CCEK a continué de suivre le développement des parcs et des aires protégées de la région, notamment le parc national Ulittaniujalik nouvellement créé, le projet d'aire protégée de la rivière Kovic, les projets des parcs nationaux du Cap-Wolstenholm et de la Baie-aux-Feuilles ainsi que la proposition visant à inclure le havre Douglas dans le parc national des Pingualuit.

États financiers

États financiers

Le CCEK est financé à parts égales par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Selon l'Entente administrative concernant le maintien et le fonctionnement du secrétariat du CCEK, signée en 2005 entre le MDDELCC et le CCEK, c'est le MDDELCC qui achemine au CCEK, en avril de chaque année, la subvention annuelle qui inclut à la fois les montants fournis par les gouvernements provincial et fédéral. La page suivante présente un sommaire des états financiers de l'année 2016-2017.

États financiers¹

1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

	ANNEXE A	
	2017	2016
	\$	\$
CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	93 556	107 902
Services de comptabilité	16 745	14 689
Publicité guides et affiches	210	26 566
Frais de location	30 275	32 216
Assurances	3 217	3 088
Frais juridiques	5 985	3 600
Location de bureaux et de locaux	22 924	24 439
Fournitures de bureau		164
Permis, licences et enregistrements	778	349
Télécommunications	12 026	2 836
Autres	616	253
	186 332	216 102
	ANNEXE B	
	2017	2016
	\$	\$
FRAIS DE RÉUNION ANNUELLE		
Rapport annuel	225	6 832
Frais de repas	1 180	2 508
Traduction	21 089	35 278
Frais de voyage et d'hébergement	60 767	46 021
	83 261	90 639

¹ Le rapport de vérification produit par la firme Raymond Chabot Grant Thornton comptables agréés inc. peut être consulté au bureau du secrétariat du CCEK.





Quaqtaq. ©Jean-Yves Savaria

Table of Contents

List of Abbreviations	53
Message from the Chairperson	54
Mandate.....	56
Composition.....	57
Chairperson	57
Vice-Chairperson	57
Members Appointed by the Kativik Regional Government.....	57
Members Appointed by the Gouvernement du Québec.....	58
Members Appointed by the Government of Canada.....	58
Staff	59
Executive Secretary.....	59
Environmental Analyst.....	59
Five-Year Action Plan, 2015–2020	60
Activities, 2016–2017	62
Meetings	62
Communications.....	63
Website	63
Makivik Magazine Articles	63
Request from the Naskapi Nation of Kawawachikamach	63
Sectors of Activity.....	64
Environmental Assessment in Nunavik.....	64
Revision of the Schedules of Section 23 of the JBNQA	64
Working Group on Public Participation – MDDELCC.....	64
Awareness Building and Information regarding Environmental Assessment Procedures.....	64
Assessment of the Social Impacts of Development Projects	64
KEQC Secretariat.....	65
Fee structure under the Environment Quality Act	65
Environment Quality Act.....	65
Revision of the Authorization Regime under the Environment Quality Act.....	65
Environmental and Regulatory Procedures of the Federal Government	65
Review of Environmental and Regulatory Procedures of the Federal Government	65
Mining Sector	66
Aboriginal Community Consultation Policy specific to the Mining Sector.....	66
Hopes Advance Iron Mining Project – Oceanic Iron Ore Corp.....	66
Rehabilitation of the Asbestos Hill Mine Site – Asbestos Corporation Ltd.....	66
Mining Development Symposium.....	66

Raglan Environmental Forum	67
Mine Project – Quest Rare Minerals Ltd.	67
Rehabilitation of Abandoned Mineral Exploration Sites in Nunavik	67
Amendments to Federal Metal Mining and Effluent Regulations	67
Land Planning and Occupancy	67
Abandoned Outfitting Camps	67
Residual and Hazardous Materials	67
Hazardous Materials Management	67
Hydrocarbons	68
Residual Materials Management	68
Extended Producer Responsibility	68
Mid-Canada Line Clean-Up Project	68
Water Management	69
Climate Change	69
Parks and Protected Areas in Nunavik	69
Financial Statement	70
Financial Statement	71

List of Abbreviations

DFO.....	Department of Fisheries and Oceans
ECCC.....	Environment and Climate Change Canada
INAC.....	Indigenous and Northern Affairs Canada
JBNQA.....	<i>James Bay and Northern Québec Agreement</i>
KEAC.....	Kativik Environmental Advisory Committee
KEQC.....	Kativik Environmental Quality Commission
KRG.....	Kativik Regional Government
MDDELCC.....	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (sustainable development, the environment and the fight against climate change)
MERN.....	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (energy and natural resources)
MUN.....	Memorial University of Newfoundland
NILCA.....	<i>Nunavik Inuit Land Claims Agreement</i>
UQAC.....	Université du Québec à Chicoutimi
UL.....	Université Laval

Message from the Chairperson

It gave me great pride to act in the capacity of chairperson of the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) in 2016–2017. I was honoured to lead the KEAC in its mission to oversee the administration and management of the environmental and social protection regime established for Nunavik under the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA).

Without a doubt, 2016–2017 was a busy year for governments as they revised environmental legislation. These revisions had corresponding impacts on KEAC activities. At the federal level, the review of environmental and regulatory procedures, including the environmental assessment procedure set out in the *Canadian Environmental Assessment Act* (2012), demanded our attention and led the KEAC to present its positions and recommendations to the government. In addition, the KEAC provided technical and facilitation support to the federal government for the consultation on the procedures organized in Kuujuaq.

At the Québec level, the in-depth review of the *Environment Quality Act*, aimed in particular at modernizing the environmental authorization regime and introducing strategic environmental assessment, elicited a number of comments from the KEAC, including ensuring that Nunavik's communities benefit from some of the advances proposed in the amendments. KEAC positions on this topic were also presented to the Québec National Assembly in November 2016, based on its brief produced on Bill 102.

Even while the KEAC intends to closely monitor the implementation of the new *Environment Quality Act*, which was adopted in March 2017, effort is also being directed towards another modernization project. Specifically, the KEAC continued again this year to advocate modernization of the environmental and social impact assessment and review procedures applicable in Nunavik under the JBNQA. This topic remains a central concern of the KEAC. In 2016–2017, the KEAC tracked the progress of the work undertaken by the parties with a view to conducting a revision of schedules 1 and 2 of Section 23, as well as public participation.

Concerning climate change, an unavoidable issue in northern regions like Nunavik, the KEAC received information on the federal government's project for a *Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change* and its eventual response strategy for the north. KEAC input at the October 2016 workshop in Kuujuaq was in particular highly instrumental in initiating discussions on this topic between the various relevant federal departments and Nunavik authorities. Finally, KEAC work on these matters in 2016–2017 also contributed to further efforts by Ouranos to gather information on climate change in Nunavik and Nunatsiavut.

Other issues that held the KEAC's attention in 2016–2017 because they are recurring concerns for the residents of Nunavik included the rehabilitation of abandoned mineral exploration sites. The KEAC was pleased to learn that funding has been secured to continue clean-up activities at sites requiring major and intermediate work. Other encouraging news relates to abandoned outfitting camps and the rehabilitation of the Asbestos Hill mine site. Work on both files has begun with a view to applying sustainable corrective measures. Regarding residual materials management in Nunavik, the KEAC has noted that significant challenges remain despite the efforts of the Kativik Regional Government (KRG) and public mobilization. The KEAC will need to involve itself further in order to bring about improvements.

Also of note in 2016–2017, the KEAC continued to develop an array of promotional and informational tools on the protection of Nunavik's environment. It invested resources to update its three guides on hazardous materials management in Nunavik, and the guides were widely distributed to all the relevant organizations in the region. In addition, KEAC work to raise awareness and knowledge among Inuit about the four environmental assessment procedures applicable in the region reached an important and decisive phase. The draft version of the practical guide was distributed to regional representatives for comment, and this in turn should lead to the upcoming release of the definitive version. Also, after a great deal of hard work,

the KEAC in 2016 proudly unveiled its new and entirely updated website in the three languages spoken in Nunavik—Inuktitut, English and French.

In terms of member appointments, some changes took place in 2016–2017. Early in the year, we learned with regret of the resignation of Joseph Annahatak, who had been a member appointed by the KRG since May 2014. He was replaced by Laina Grey in May 2016. Other changes occurred in regard to federal government appointments. The KEAC was pleased to welcome Alexandre-Guy Côté (replacing Claude Abel who resigned in January 2016) and then Caroline Girard in February 2017.

In closing, I would like to underscore that KEAC efforts in 2016–2017 were again the result of outstanding and productive team work involving the active collaboration of our members and staff. I would like to thank them all for their unflagging support, meticulous work and significant contribution to the protection of Nunavik’s natural and social environments.

A handwritten signature in cursive script that reads "Julie Samson".

Julie Samson
Chairperson

Mandate



The KEAC was created pursuant to Section 23 of the JBNQA, signed in 1975 by the Inuit and the Cree, the Gouvernement du Québec, the Government of Canada, the Société d'énergie de la Baie James (energy corporation), the Société de développement de la Baie James (development corporation), and Hydro-Québec. Section 23 of the JBNQA covers the environment and future development north of the 55th parallel.

Governed by the JBNQA, the *Environment Quality Act* (CQLR, c. Q2) and the *James Bay and Northern Québec Native Claims Settlement Act* (S.C. 19761979, c. 32), the KEAC is the consultative body to responsible governments in matters relating to environmental and social protection in Nunavik. It is the preferential and official forum for the federal and provincial governments, the KRG and the northern villages.

The mandate of the KEAC is to oversee, through the sharing of viewpoints, opinions and information, the administration and management of the environmental and social protection regime established pursuant to Section 23 of the JBNQA.

Its main functions are to:

- advise the governments and local officials on major issues relating to the implementation of the environmental and social protection regime and the land use regime;
- study and recommend amendments to legislation, regulations, policies, programs and administrative procedures concerning the natural and social environments and land use;
- study environmental and social impact assessment and review mechanisms and procedures, as well as make recommendations.

The KEAC may also provide technical assistance to the northern villages and the KRG.

All the decisions and recommendations of the KEAC are transmitted to the Gouvernement du Québec, the Government of Canada, as well as concerned local and regional governments, for information purposes and appropriate action.

Composition

The KEAC is a tripartite body composed of nine members appointed in equal parts by the KRG, the Gouvernement du Québec and the Government of Canada, and replaced from time to time at the discretion of the appointing party. Each member has one vote, subject to paragraph 23.5.4 of the JBNQA that specifies the type of participation for matters of exclusive provincial, exclusive federal or mixed jurisdiction. Every year, the positions of chairperson and vice-chairperson are held in turn by the members of the different appointing parties pursuant to paragraph 23.5.5 of the JBNQA.

In 2016–2017, Julie Samson, a Gouvernement du Québec appointee, acted as chairperson and Jean-Yves Savaria, a Government of Canada appointee, acted as vice-chairperson. In May 2016, Laina Grey was appointed by the KRG to replace Betsy Palliser and, in December 2016, Alexandre-Guy Côté was officially appointed by the Government of Canada after having served as a temporary replacement for Claude Abel for most of the year. Caroline Girard was appointed by the Government of Canada in February 2017 to replace Thessa Girard-Bourgoin.

Chairperson



Julie Samson holds a Bachelor's degree in Forest Engineering and a Master's degree in Forest Ecology and Pedology from Université Laval. Since August 2011, Ms. Samson is coordinator for aboriginal consultations with the Environmental and Strategic Assessment Branch of the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (sustainable development, the environment and the fight against climate change, MDDELCC). Previously, she had worked for several years with Université Laval's Centre de recherche en biologie forestière (forest biology research) as a researcher and, from 2002 to 2011, in the Forest Sector of the Ministère des Ressources naturelles (natural resources) with various duties mainly related to Aboriginal affairs. Ms. Samson was appointed to the KEAC by the Gouvernement du Québec in March 2013.

Vice-Chairperson



Jean-Yves Savaria is a biologist by training with a Master's degree in Oceanography from the Université du Québec à Rimouski. Mr. Savaria has roughly 20 years' experience in aquatic resource management. Since 2002, he has held various positions with the Department of Fisheries and Oceans (DFO) related in particular to the recovery of aquatic species at risk, marine protected areas, as well as fish habitat conservation and protection. Since 2009, he has been working as division manager under the Fisheries Protection Program, which has a mandate to maintain the sustainability and productivity of the fisheries. Mr. Savaria was appointed to the KEAC by the Government of Canada in November 2015.

Members Appointed by the Kativik Regional Government



Michael Barrett is associate director of the KRG Renewable Resources, Environment, Lands and Parks Department. Over the last 35 years, he has played an active role in Nunavik. He has in particular been involved in the implementation of the Inuit Hunting, Fishing and Trapping Support Program, environmental provisions of the JBNQA, and various environmental protection programs. Holding an Honours Bachelor degree in Anthropology, Mr. Barrett served as a member of the KEAC from its creation until 1990 and from 1999 to the present. He lives in Kuujjuaq.



Joseph Annahatak was mayor of the Inuit community of Kangirsuk from 1999 to 2009. He also served as a member of the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC) from 2003 to 2009 and of the KRG Executive Committee from 2001 to 2009. Mr. Annahatak held the position of KRG vice-chairperson from 2009 to 2012. He is currently secretary-treasurer of the Northern Village of Kangirsuk and spends his precious off-time at his favourite fishing spots. He resigned from the KEAC in April 2016.



Laina Grey is originally from Kangirsuk. She spent six years working in Kuujuaq at the main office of the KRG, first as an administrative technician and, following a four-year management training program, as assistant director of the KRG Renewable Resources, Environment, Lands and Parks Department. Ms. Grey currently lives in Montreal and, since 2014, has worked for the Makivik Corporation as coordinator for the Office of the President. She was appointed to the KEAC in May 2016.

Members Appointed by the Gouvernement du Québec



Paule Halley, LL.D., is a lawyer, a professor of law at Université Laval and the Canada Research Chair in Environmental Law. She was appointed to the KEAC in 1999.



Sylvie Létourneau is a biologist by training. She possesses a Certificate in International Cooperation as well as a Master's degree in Environmental Science. Ms. Létourneau has work experience in a variety of capacities in Canada and abroad, and has been employed for several years with the MDDELCC where she currently holds a position with the Biodiversity Expertise Branch. She was appointed to the KEAC in 2006.

Members Appointed by the Government of Canada



Alexandre-Guy Côté graduated from the Université de Montréal in political science and journalism. Since 2006, he has worked as an Aboriginal affairs advisor with the Atlantic and Québec Regions Branch of Environment and Climate Change Canada (ECCC). In his work, Mr. Côté participates actively in the implementation of environmental aspects of treaties in Northern Québec with Cree, Inuit and Naskapi. He was officially appointed to the KEAC in December 2016.



Caroline Girard holds a degree from the University of Ottawa in Economics and Political Science. Ms. Girard worked for a number of years with the DFO in Aboriginal program management and treaty implementation. At Indigenous and Northern Affairs Canada (INAC), Ms. Girard is responsible for treaty implementation, including the JBNQA, the *Nunavik Inuit Land Claims Agreement* (NILCA) and the *Eeyou Marine Region Land Claims Agreement*. She was appointed to the KEAC as a temporary replacement in 2014–2015 and officially appointed in February 2017.

Staff

Executive Secretary

The executive secretary is the main employee of the KEAC and is responsible for managing its secretariat based in Kuujjuaq. The executive secretary keeps the official record of KEAC decisions and documents; plans the organization's meetings and ensures follow-up; drafts official correspondence, briefs, position papers, the annual report and meeting minutes; performs day-to-day bookkeeping; monitors government policies, legislation and regulations that fall under the KEAC mandate; provides technical assistance to the chairperson and the other members of the KEAC to help them fulfil their duties; as well as maintains close ties and liaises relevant information on joint files between the members of the KEAC and various regional, provincial and federal stakeholders. By staying informed of developments concerning the natural and social environments and maintaining close contact with the residents of the region, the executive secretary allows the KEAC to play a larger role in various regional files and fosters its representation at meetings, workshops and conferences in Nunavik.

In 2016–2017, this position was held by:



Benjamin Patenaude holds a Bachelor's degree from McGill University and a Master's degree in Anthropology from the Université de Montréal. Mr. Patenaude worked as a consultant for the Avataq Cultural Institute and Nunavik Parks before joining the KEAC in March 2013.

Environmental Analyst

As a KEAC employee, the environmental analyst is responsible for studying the organization's priority environmental files. The analyst studies policies, legislation and regulations as well as the implementation of environmental measures with impacts on the region. The analyst contributes to maintaining close ties between the members of the KEAC and various regional, provincial and federal stakeholders, and participates in meetings, workshops and conferences related to the KEAC mandate. The environmental analyst also provides technical assistance to the chairperson, the organization's other members and the executive secretary to help them fulfil their duties.

In 2016–2017, this position was held by:



Stéphanie Benoit holds a Bachelor's degree in Science with specialization in Economics and a Master's degree in French Studies from the Université de Sherbrooke. She worked as a professor at the Cégep de Sherbrooke before joining the KEAC as executive secretary from September 2009 to March 2013. She was employed by the KEAC as a part-time environmental analyst in 2013 and again in 2016.



Nancy Dea holds a Bachelor of Science degree in Environmental Studies and served as the executive secretary of the KEAC from October 2005 to January 2009 and from July to December 2011. Ms. Dea has been employed by the KEAC as a part-time environmental analyst since 2012.

Five-Year Action Plan, 2015–2020

This five-year action plan establishes orientations as well as short- and medium-term objectives to fulfil the mandate given to the KEAC by the signatories of the JBNQA. By targeting actions that are responsive to priority environmental and social protection issues in Nunavik, the KEAC strives to ensure compliance with the intentions and commitments of the parties under the JBNQA. Through its five-year action plan, the KEAC also aims to pursue, in accordance with the political context and available resources, actions related to its concerns in particular regarding sustainable development, the safeguarding of biodiversity, climate change and the quality of life of the residents of Nunavik.

Orientations	Objectives	Actions
<p>I – The KEAC is committed to following up on environmental and social issues specifically in relation to environmental assessments, mining development and residual materials management in Nunavik. While not being bound to it, the KEAC advocates a comprehensive, preventive and proactive approach.</p>	<p>1) Foster transparency and improvements to the environmental and social assessment procedures applicable in Nunavik, i.e. the procedures covering environmental and social impacts under Section 23 of the JBNQA, the procedure under the <i>Canadian Environmental Assessment Act</i>, and the procedure under the NILCA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Promote and support the enhanced participation of Inuit in environmental assessment procedures, including those under Section 23 of the JBNQA. – Contribute to the adequate revision of schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA. – Study the overlapping environmental assessment procedures applicable in Nunavik and identify solutions to mitigate the negative impacts on Inuit. – Promote among concerned authorities adequate consideration of social issues under the environmental assessment procedures applicable in Nunavik. – Conduct among concerned groups awareness campaigns on the environmental assessment procedures applicable in Nunavik.
	<p>2) Monitor and intervene in a relevant and effective manner in mining development files in Nunavik in order to ensure compliance with the rights of Inuit and Naskapi as well as sustainable environmental and social protection.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Contribute to clarification of the regulations applicable to mineral exploration in Nunavik in order to minimize environmental and social impacts. – Document the impacts of mining development in Nunavik and submit as required briefs or recommendations to the parties. – Participate in the development of tools aimed at keeping Inuit informed of mining activities in the region.
	<p>3) Provide support to local and regional authorities regarding the management of residual materials and hazardous materials.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Support and promote the implementation of environmental projects contained in the <i>Nunavik Residual Materials Management Plan</i>. – Ensure effective interventions with responsible authorities to ensure compliance with legislation and regulations.

<p>II – The KEAC considers the regimes established under the JB-NQA in a broad and inclusive manner, and therefore addresses with vigilance topics of concern to the residents of Nunavik, including:</p> <ul style="list-style-type: none"> - land use planning and occupancy; - climate change; - drinking water; - biodiversity; - parks and protected areas. 	<p>1) Focus attention on the main issues likely to affect the quality of life of the residents of Nunavik, in the communities and on the land.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Monitor the progress of activities related to these issues. – Invite to KEAC meetings specialists as well as representatives of local, regional and government authorities.
	<p>2) Foster enhanced consideration of the environmental and social needs of the residents of Nunavik.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Identify the priority needs of local and regional authorities. – Provide support for specific environmental projects in the region and cooperate with other organizations for this purpose.
<p>III – To fulfil its mandate, the KEAC prioritizes collaboration with a view to strengthening its communications network, enhancing its visibility and increasing its influence.</p>	<p>1) Identify and consolidate means to improve the visibility of the KEAC and its mandate among northerners as well as local, regional and government authorities.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Ensure the presence of the KEAC and promote its participation at events relating to environmental and social issues in Nunavik.
	<p>2) Reinforce information sharing.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Better identify partners on priority issues and develop attendant professional relations. – Provide support to local and regional authorities to ensure the transmission of adequate and adapted information to the residents of Nunavik. – Highlight local environmental actions as well as encourage public and private organizations and individuals to care for environmental quality in Nunavik.

Activities 2016–2017

Meetings

Pursuant to the JBNQA, the KEAC must hold at least four meetings annually. Between April 1, 2016, and March 31, 2017, meetings were held on the dates and in the places indicated in the table below:

148 th meeting	149 th meeting	150 th meeting	151 st meeting
Dates			
June 16 and July 11, 2016	October 12–13, 2016	December 13–14, 2016	March 16, 2017
Place			
Quebec City	Quaqtaq	Quebec City	Kuuujuaq
Parties and attendance			
KRG: 2 Québec: 3 Canada: 2	KRG: 2 Québec: 3 Canada: 2	KRG: 2 Québec: 3 Canada: 2	KRG: 1 Québec: 3 Canada: 2
Guests			
N. Blanchette, MDDELCC H. Côté, UQAC P.-L. Dessureault, UQAC D. Gendron, MDDELCC A.-A. Labreque, MDDELCC V. St-Onge, MDDELCC	M.-C. Tremblay, ECCC	J. Carney, MUN	M.-J. Allard, UL L. Cummings, ECCC N. Dea, KRG V. Gilbert, KRG H. Komal, ECCC C. Lalonde, KRG

In addition to these meetings, two conference calls were held on the following dates:

Dates	
April 19, 2016	July 11, 2016
Parties and attendance	
KRG: 1 Québec: 3 Canada: 2	KRG: 2 Québec: 3 Canada: 1

Communications

Website

In 2016, the KEAC launched its new website (www.keac-ccek.ca) in the three languages spoken in the region (English, French and Inuktitut). The new site provides a more user-friendly interface and facilitates access to various documents published by the KEAC, including annual reports, meeting minutes, briefs and position papers. As well, information on the environmental and social impact assessment and review procedures applicable in Nunavik are available.



Makivik Magazine Articles

In 2016–2017, the KEAC continued publishing articles in the “Green Corner” column of *Makivik Magazine* to improve awareness among Nunavik residents of different environmental issues and initiatives, as well as related best practices. Articles published this year covered hazardous residual materials management and spill prevention, the collection of obsolete electronic devices in Nunavik, the climate change workshop organized in Kuujjuaq, and the pilot project for the treatment of end-of-life vehicles and appliances.

Request from the Naskapi Nation of Kawawachikamach

In February 2017, the KEAC was contacted by a representative of the Naskapi Nation of Kawawachikamach regarding possible increased Naskapi participation in KEAC activities. A meeting with Naskapi Nation representatives should take place in 2017.

Sectors of Activity

Environmental Assessment in Nunavik

Revision of the Schedules of Section 23 of the JBNQA

In 2009, the KEAC began encouraging the concerned parties (i.e. the Makivik Corporation as well as the provincial and federal administrators) to launch a revision of Section 23 of the JBNQA, which establishes two environmental and social impact assessment and review procedures applicable in Nunavik. The schedules of Section 23 identify projects that are automatically subject to and exempt from assessment. At that time, the KEAC transmitted to the parties its position paper on the strengthening of the environmental and social impact assessment and review procedure. The paper contains three main recommendations: 1) update the contents of schedules 1 and 2; 2) revise the environmental and social impact assessment and review procedure in order to strengthen the right of Inuit and the general public to take part in the procedure as well as to ensure that its implementation is more predictable and transparent; 3) carry out a revision of the regime in order to introduce strategic environmental assessment.

In 2016–2017, the KEAC continued to follow up on its recommendations. It in particular reiterated that the revision of the schedules is an important issue for Nunavik. The JBNQA provides for the regular updating and amendment of the schedules with the mutual consent of the parties (paragraphs 23.3.12 and 23.3.13). The *Environment Quality Act*, which reproduces the provisions of Section 23 of the JBNQA, also provides for the revision of the schedules (section 153). The KEAC believes that the revision of schedules 1 and 2 should be a priority for all the parties.

Working Group on Public Participation – MDDELCC

Improved public participation, transparency and access to information are priorities expressed in the 2009 KEAC position paper on the strengthening of the environmental and social impact assessment and review procedure in Nunavik. In 2010, the provincial administrator created a working group composed of KEAC members as well as representatives of the KRG, the KEQC and the MDDELCC. The KEAC believes strongly that the actions proposed by the working group in 2012 to modernize related practices should be implemented swiftly. During a working group meeting in June 2015, the KEAC members presented recommendations. No follow-up on these recommendations has been carried out since the working group did not meet in 2016 due to changes in its composition. The KEAC would like the MDDELCC working group to be reactivated in order to continue the previously started process of modernizing public information and consultation mechanisms.

Awareness Building and Information regarding Environmental Assessment Procedures

In order to increase understanding among Nunavik residents and representatives about the environmental assessment procedures applicable in the region as well as to foster their participation in public consultations, the KEAC and a consulting firm specializing in this field organized in February 2014 training on the procedures, impact assessment and Inuit participation.

Following up on this exercise, the KEAC drafted a practical guide with simplified and accessible descriptions of the four environmental assessment procedures that could apply to development projects in Nunavik. In 2016–2017, a preliminary version of the guide was distributed to regional representatives in order to obtain their feedback. The KEAC intends to complete the guide in the coming year and would like it to become a reference document.

Assessment of the Social Impacts of Development Projects

In 2016–2017, the KEAC continued to examine the social impact analysis of development projects subject to the different environmental assessment procedures applicable in Nunavik. The goal is to improve understanding of how the social impacts of development projects are handled under the different environmental assessment procedures applicable in Nunavik and to identify ways to improve practices. A sub-committee was created to review this issue more closely.

KEQC Secretariat

In July 2015, the KEAC transmitted a letter to the MDDELCC outlining the importance of maintaining the independence of bodies established under Section 23 of the JBNQA in order to strengthen environmental assessment as a whole. According to the KEAC, it is in particular important that the KEQC secretariat continues to be based in Nunavik so as to ensure access and facilitate communications with Nunavik residents, as well as community and regional organizations. Moreover, through its base in Nunavik the KEQC secretariat is able to provide the necessary support to its members during project review processes. In October 2015, the KEQC secretariat was temporarily relocated to the offices of the MDDELCC in Quebec City. At the 151st meeting, the KEAC was informed that discussions were underway regarding the return of the KEQC secretariat to Nunavik.

Fee structure under the Environment Quality Act

At the 149th meeting, the KEAC reviewed the draft ministerial order to revise the fee structure for authorizations under chapters 1 and 2 of the *Environment Quality Act*. The draft ministerial order in particular introduces fees for projects subject to the environmental and social impact assessment and review procedure. It prescribes fees for the submission of project proposals, the tabling of impact studies and the organization of public consultations. It also prescribes fees for the review of grey zone projects and the amendment of certificates of authorization. The KEAC observed that its recommendations contained in a 2012 letter on this issue had only partially been taken into account by the MDDELCC.

Environment Quality Act

Revision of the Authorization Regime under the Environment Quality Act

In June 2016, the minister of the MDDELCC tabled before the National Assembly Bill 102, *An Act to Amend the Environment Quality Act to Modernize the Environmental Authorization Scheme and to Amend Other Legislative Provisions, in Particular to Reform the Governance of the Green Fund*. The bill is intended to modernize several elements of the *Environment Quality Act* and follows up on the MDDELCC's 2015 *Green Paper* for which the KEAC presented a brief in September of that year. The members tabled a brief on the bill to the Committee on Transportation and the Environment of the National Assembly in November 2016. In its brief, the KEAC focused on the importance of consistency between the provisions of the JBNQA (Chapter II of the *Environment Quality Act*) applicable in Nunavik and the amendments proposed to the Act. The comments and recommendations presented in the brief in particular cover amendments to terminology, interpretive clauses, authorization regimes, strategic environmental assessment, the principle of public participation, access to information, and the Fund for the Protection of the Environment and the Waters in the Domain of the State. Bill 102 was adopted in March 2017. As the modernization of the environmental assessment and authorization regime under the *Environment Quality Act* is an ongoing exercise, the KEAC will continue to monitor and actively contribute to this work.

Environmental and Regulatory Procedures of the Federal Government

Review of Environmental and Regulatory Procedures of the Federal Government

At the 149th meeting, the KEAC was informed that the federal government had undertaken a review of environmental and regulatory procedures. This review includes in particular a revision of the environmental assessment procedure under the *Canadian Environmental Assessment Act* (2012) and a revision of the *Fisheries Act*, topics on which the KEAC has been invited to submit briefs. In October 2016, a workshop on the review of these procedures was chaired by the Makivik Corporation in Kuujuaq with KEAC participation in order to initiate discussions between regional and federal government representatives. In December 2016, the KEAC transmitted to the federal government its 2011 brief *KEAC position paper on the review of the Canadian Environmental Assessment Act* as well as its 2002 brief *Opinion and Recommendations of the KEAC regarding Double Environmental Assessment in Nunavik*. Both briefs continue to be pertinent in the context of the current review. As well, the KEAC produced a brief for the revision of the *Fisheries Act* and transmitted it to the federal government in February 2017.

Mining Sector

Aboriginal Community Consultation Policy specific to the Mining Sector

At the 151st meeting, the KEAC was informed that the Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (energy and natural resources, MERN) was preparing a new version of the *Aboriginal Community Consultation Policy specific to the Mining Sector*. The members discussed the next steps to be taken in this file.

Hopes Advance Iron Mining Project – Oceanic Iron Ore Corp

In February 2015, the KEAC transmitted a letter to the provincial administrator under the JBNQA to reiterate its concerns about inconsistencies in the application of three environmental assessment procedures for the proposed Hopes Advance iron mining project, as well as the confusion caused by this situation in Aupaluk. In its letter, the KEAC requested the provincial administrator's opinion regarding the possibility of triggering the substitution and equivalence mechanism identified under the *Canadian Environmental Assessment Act (2012)*. Additionally, the KEAC requested information on the validity period of the provincial directive applicable to the impact study for the project and stressed the importance of keeping Aupaluk clearly informed of the proponent's intentions regarding this project.

In its July 2016 response, the provincial administrator stated that it would be difficult to substitute the review procedure established under Chapter II of the *Environment Quality Act* for the procedure under the *Canadian Environmental Assessment Act (2012)* due to differences between the two procedures. The provincial administrator also indicated that the provincial directive has expired and that the project proponent had been contacted concerning its intention to continue the project or not. Finally, the provincial administrator indicated that she was aware of the consequences produced in Aupaluk by this situation.

Rehabilitation of the Asbestos Hill Mine Site – Asbestos Corporation Ltd.

The Asbestos Hill mine site is owned by Asbestos Corporation Ltd. and was operational from 1972 to 1984. Despite rehabilitation measures carried out at the site in the past, Nunavik communities remain concerned about the level of contamination around the site. In this context, the KEAC submitted to the MDDELCC in May 2016 a formal request for information concerning the site and its current state. In a response received in September 2016, the KEAC was informed that, according to a site inspection carried out in July 2016, erosion is continuing to expose residual materials and tailings buried at the site and is threatening the surrounding environment. Based on these observations, the MDDELCC transmitted a letter of non-conformity to the property owner, Asbestos Corporation Ltd. The MDDELCC also indicated that it is collaborating with the MERN to identify a methodology to resolve the current situation and to assess the responsibilities of the concerned parties.

At the 150th meeting, a Master's student at Memorial University of Newfoundland (MUN) delivered a presentation on her research project that tracks the history of the Asbestos Hill mine. The information was collected and analyzed from archival accounts and interviews with Inuit from Salluit and Kangiqsujuaq involved with the mine and its after-effects.

Mining Development Symposium

The executive secretary attended the 2016 edition of the mining development symposium organized in Kuujjuaq in April. The purpose of the workshop was to bring together government, the mining sector, regional organizations and businesses, as well as Nunavik residents in order to encourage open dialogue on mining development in the region. As well, at the 150th meeting the KEAC received a summary of active mining projects in Nunavik and discussed the status of each project.

Raglan Environmental Forum

The executive secretary attended the 2016 Raglan environmental forum organized in Kangiqsujuaq in March. The forum's purpose was to provide Glencore representatives, regional organizations and community residents an opportunity to express and discuss environmental concerns related to activities at the Raglan mine.

Mine Project – Quest Rare Minerals Ltd.

At the 149th meeting, the KEAC was informed that the provincial administrator had recently published a directive for the rare earths mine project by Quest Rare Minerals Ltd., near Strange Lake on the Québec–Labrador border. As the mine could impact on nearby Aboriginal communities, the KEAC agreed to meet with representatives of the Naskapi Nation of Kawawachikamach to discuss their involvement in consultations on the project. The KEAC continue to monitor this file.

Rehabilitation of Abandoned Mineral Exploration Sites in Nunavik

In 2016–2017, the KEAC continued to monitor the implementation of the project to rehabilitate abandoned mineral exploration sites in Nunavik. According to the update provided by the KRG project coordinator, 16 of the 18 sites requiring major work and 25 of the 27 sites requiring intermediate work have been cleaned up since the beginning of the project in 2005. A second addendum to the funding agreement between the KRG, the Makivik Corporation, Fonds Restor-Action Nunavik and the MERN was signed in March 2016. It allows for clean-up activities to continue until 2019 at the remaining sites requiring major and intermediate clean-up work and possibly at those requiring minor clean-up.

Amendments to Federal Metal Mining and Effluent Regulations

At the 151st meeting, a presentation was delivered on the amendments proposed by the federal government to the *Metal Mining and Effluent Regulations* under the *Fisheries Act*. The key elements of the Regulations include concentration controls for mining effluent discharge in waterways, environmental impact monitoring, and the approval process for mining effluent discharge. The proposed amendments also address effluent discharge from coal and diamond mines.

Land Planning and Occupancy

Abandoned Outfitting Camps

In October 2016, the KEAC received a letter from the Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (forests, wildlife and parks) regarding its work to develop a series of sustainable actions for the management of active and abandoned outfitting camps in Northern Québec as well as regarding its intentions to update the inventory of abandoned camps in the region.

Residual and Hazardous Materials

Hazardous Materials Management

In 2016–2017, the KEAC updated three guides first published in 2008 on hazardous materials management in Nunavik. The new versions of the guides, which were distributed to various organizations in the region and the 14 northern villages, provide general and technical information on the characteristics, handling, storage and proper management of hazardous materials. The guides also outline methods for responding to spills and for rehabilitating contaminated sites.

Hydrocarbons

At the 151st meeting, an overview of current regulations concerning the handling and storage of hydrocarbons in Nunavik was delivered to the members. As the topic could have significant impacts in the region, the members decided to conduct a close review of the regulations at a later date.

Residual Materials Management

Since 2010, the KEAC has monitored the preparation and implementation by the KRG of the *Nunavik Residual Materials Management Plan*. The members continue to receive updates on current and future pilot projects implemented according to a variety of residual materials treatment methods adapted to the region. Discussions concerning possible KEAC involvement in some of these pilot projects are ongoing.

At the 148th meeting, an MDDLECC representative reviewed with the members the MDDELCC policy concerning residual material treatment, its administration in Northern Québec and the attendant management plan. A presentation was also delivered by the Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) on the northern residual materials management program created through the 2011–2015 action plan under the *Québec Residual Materials Management Policy*. In 2014, the UQAC published a document describing residual materials management in Northern Québec. In September 2016, a team of UQAC researchers visited residual materials processing sites in Kuujuaq and Aupaluk as part of a project to collect knowledge on northern residual materials management. Through visits to the region and meetings with northern organizations, including the KRG and the KEAC, the UQAC aims to develop recommendations on how to improve residual materials management in northern communities.

At the 151st meeting, the KRG expressed concerns about Québec regulations that sometimes restrict access to funding required to improve residual materials management methods in the region, in particular concerning the open-air burning of waste and the optimal use of landfills. To gain further insight, the KEAC plans to review provincial and federal regulations concerning residual materials management in northern regions.

Extended Producer Responsibility

In 2016–2017, the KEAC received updates on the residual materials collection pilot projects carried out in Kangirsuk, Kangiqsujaq, Salluit, Inukjuak and Kuujuaapik during the fall of 2016. Products collected included electronics, paint, batteries, fluorescent tubes and compact fluorescent lamps, as well as used oil, antifreeze, solvents and oil filters. A specialized technician and the KRG environmental specialist provided support and training for community representatives. At the 149th meeting, the members were informed that a partnership had been established between the Federation of Cooperatives of Northern Québec and the Product Care Association to construct and manage collection depots for recyclable materials covered under the *Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Products by Enterprises*.

Mid-Canada Line Clean-Up Project

For the purpose of undertaking a third and final phase of clean-up at Mid-Canada Line sites, a former network of Doppler radar and supply stations that stretched along the 55th parallel in Canada, the KEAC transmitted in 2012 to the federal and provincial administrators under the JBNQA a position paper containing a summary of the clean-up project as well as several recommendations concerning the next phase of work. In 2016–2017, the KEAC continued to make representations to the MDDELCC, the KRG, the federal administrator and the Department of National Defence for an agreement between the parties to enable the complete rehabilitation of the sites. Environmental protection and improved public safety for the users of the territory remain KEAC concerns.

At the 148th meeting, an overview was provided of the characterization of the radar station at Pointe Louis XIV, located south of the 55th parallel. At the 150th meeting, the KEAC obtained information concerning other characterization studies performed in October 2016.

Water Management

In April 2016, the environmental analyst attended a pre-consultation on the 2016–2030 Québec Water Strategy. The Strategy represents an important step in the Québec government’s water management policy. It takes into account the impacts of climate change and existing land use planning, while promoting transparency and information sharing for the preservation of aquatic systems. A presentation on this topic was delivered at the 148th meeting by two representatives from the Water Policy Branch of the MDDELCC. Following the presentation, it was decided the KEAC would continue to monitor this file as the Strategy could serve to develop drinking water management procedures in Nunavik communities.

Climate Change

At the 149th meeting, a representative from Environment Canada delivered a presentation on the *Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change* along with the proposed implementation timeline. A series of workshops have been conducted across the country to open dialogue with the general public, including Aboriginal communities, on the development of climate change response strategies and alternative energies and green infrastructure. In October 2016, the KEAC, INAC, the Makivik Corporation, the KRG, the Québec research consortium Ouranos, ECCC and Health Canada organized a related workshop in Kuujjuaq. Working groups composed of different government-department representatives were also set up to discuss this issue. A report on the workshops and working group meetings will be available in October 2017. As well, the KEAC accepted a proposal made by INAC to contribute to the updating of knowledge on climate change issues in Nunavik and Nunatsiavut.

Parks and Protected Areas in Nunavik

In 2016–2017, the KEAC continued to monitor the development of parks and protected areas in the region, including the newly created Parc national Ulittaniujalik, the proposed Kovic River protected area, the national park projects Cap-Wolstenholm and Baie-aux-Feuilles, as well as the proposal to incorporate Douglas Harbour into Parc national des Pingualuit.

Financial Statement

Financial Statement

The KEAC is subsidized equally by the Gouvernement du Québec and the Government of Canada. According to an administrative agreement concerning the maintenance and operation of the KEAC secretariat, signed in 2005 between the MDDELCC and the KEAC, the MDDELCC transmits the annual subsidy (which is to say the amounts provided by the provincial and federal governments) to the KEAC in April. A summary of the financial statements for 2016–2017 appears on the following page.

Financial Statement¹

April 1, 2016, to March 31, 2017

	SCHEDULE A	
	2017	2016
	\$	\$
OPERATING AND ADMINISTRATIVE EXPENSES		
Salaries and fringe benefits	93,556	107,902
Accounting services	16,745	14,689
Publications, guides and posters	210	26,566
Housing rental	30,275	32,216
Insurance	3,217	3,088
Legal fees	5,985	3,600
Office and space rental	22,924	24,439
Office supplies		164
Permits, licenses and registrations	778	349
Telecommunications	12,026	2,836
Other	616	253
	<u>186,332</u>	<u>216,102</u>
	SCHEDULE B	
	2017	2016
	\$	\$
ANNUAL GENERAL MEETING		
Annual report	225	6,832
Food	1,180	2,508
Translation services	21,089	35,278
Travel and accommodations	60,767	46,021
	<u>83,261</u>	<u>90,639</u>

¹ The auditors' report prepared by Raymond, Chabot, Grant, Thornton may be consulted at the office of the KEAC secretariat.

